



AVIS PUBLIC DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD DE DÉROGATION MINEURE

PRENEZ AVIS que le Conseil municipal de Ville de Sutton tiendra, dans la salle des délibérations du conseil municipal, située au 11, rue Principale Sud, à Sutton, le **3 juin 2019**, à 19h30, une séance au cours de laquelle il statuera sur la demande de dérogation mineure suivante:

1.	Numéro de cadastre :	Lots 6 218 952, 6 218 955, 6 218 975 et 6 306 478 (remplaçant 6 218 953, 6 218 954) du cadastre du Québec
2019-90022	Numéro d'immeuble :	11, chemin Boright
	Nature et effet de la demande :	La demande vise à autoriser qu'une entrée de cours (allée d'accès) de plus de 75 mètres de longueur soit considérée comme une allée d'accès et puisse desservir 3 bâtiments résidentiels, malgré que l'article 1.1, section 1, du chapitre 3 du <i>Règlement de lotissement 116-1</i> prévoit qu'une allée d'accès ne peut être de plus de 75 mètres et ne peut desservir qu'un seul bâtiment résidentiel.

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **15^e** jour du mois de **mai** de l'an **2019**.

Louis Pilon
Greffier par intérim